

ABONNEMENT.

Sommaire : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYES-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Mai 1879.

Chronique générale.

La gauche républicaine du Sénat a choisi pour candidats aux deux sièges inamovibles vacants MM. le général Gresley, ministre de la guerre, et M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine.

Le bureau du Sénat s'est réuni avant la séance pour examiner la question de l'installation du Sénat en cas de retour à Paris.

La commission sénatoriale des pétitions s'est également réunie, mais tout s'est borné à une simple causerie.

Dimanche, le peuple suisse a voté sur la question du rétablissement de la peine de mort, ou du moins sur le droit laissé à chaque canton de rétablir cette peine dans sa législation.

D'après une dépêche que nous recevons, ce droit pour chaque canton a été voté avec une majorité de 20,000 voix environ.

La commission parlementaire appelée à étudier le projet de loi de M. Jules Ferry, sur la liberté de l'enseignement supérieur, est convoquée pour demain mercredi, afin d'entendre la lecture du rapport de M. Spuller.

Comme le lendemain est le jour de l'Ascension, et que la Chambre ne siège pas le vendredi, il est probable que M. Spuller ne pourra déposer son rapport que samedi ; la discussion ne pourrait donc commencer qu'à la fin de mai. Il y aura, dit-on, une quarantaine d'orateurs inscrits.

Il paraît, dit la Marseillaise, que le garde des sceaux aurait résolu de saisir la Chambre d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac, en raison d'articles injurieux pour le gouvernement publiés par lui dans le Pays.

L'union républicaine et l'extrême gauche seraient opposés en très-grande majorité à l'adoption de cette demande. Mais M. Le Royer a déclaré à ses collègues qu'il faisait de cette question une question personnelle.

On prétend que M. Gambetta et ses amis sont décidés à couper court aux agitations qui tendent à se manifester dans la Chambre, en faisant discuter le budget le plus tôt possible, et en limitant la session d'été à la fin du mois de juin.

Afin de couronner l'œuvre de réconciliation, M. Lepère, dit-on, serait l'auteur d'un projet de loi sur la magistrature, qui supprimerait plusieurs cours d'appels et tribunaux de première instance.

Dans le but d'y préparer les esprits, M. Varambon, rapporteur du budget de la justice, a conclu à une réduction de 50,000 francs qui serait appliquée aux cours d'appel et une autre de 20,789 francs aux tribunaux. Voilà la magistrature avertie, elle peut rester calme et reposer tranquillement ; pour l'instant, il n'est question que d'une réduction, c'est au moins une fiche de consolation qui ne manquera pas de les at-

cher davantage aux institutions républicaines.

Il aurait été décidé dans les conseils du gouvernement que si l'invalidation du citoyen Blanqui est votée par la Chambre, les électeurs de Bordeaux ne seront pas convoqués à de nouvelles élections ; on demandera aux députés de valider l'élection de M. Laverdijon.

Le bruit court que le gouvernement fait une enquête, afin de connaître exactement quel a été le langage public de l'archevêque d'Aix dans la tournée pastorale qu'il vient de faire, et de le déférer aux tribunaux, s'il y a lieu.

On disait jeudi dans les couloirs de la Chambre que le ministre de l'intérieur, M. Lepère, aurait annoncé à ses amis qu'il était dans l'intention de se retirer, l'état de sa santé ne lui permettant pas de supporter plus longtemps les fatigues que comporte la direction de ce ministère. M. Lepère aurait ajouté que sa retraite ne modifierait pas la composition du cabinet, un successeur lui serait seulement donné et tous les ministres actuels conserveraient leur portefeuille.

On assure que le préfet de l'Hérault aurait refusé de sanctionner l'arrêté du maire de la ville de Béziers, qui interdisait les processions du culte catholique sur la voie publique.

Nous avons fait connaître, dit la Gazette du Midi, les vœux et les intentions des catholiques marseillais au sujet des processions. Ce matin, la Jeune République presse M. Germond, comme premier adjoint, de rééditer l'arrêté Maglione ; et cela sans plus tarder, car la Fête-Dieu est le 12 juin. Pourquoi cette demande est-elle adressée à M. Germond ? Coïncidence bizarre ; M. Ramagny vient, comme M. Maglione, à pareille époque, de partir pour Paris et de laisser à son premier adjoint la responsabilité de la mairie ; il est vrai qu'on annonce son retour pour le 22. D'autre part, le Journal de Marseille est autorisé à faire savoir au public que l'honorable président de la chambre de commerce, M. Alphonse Grandval, tente en ce moment « des efforts méritoires auprès de qui de droit pour obtenir la levée de l'interdiction. » On sait que nous n'avons aucune illusion sur l'esprit de tolérance de la municipalité actuelle ; mais on n'en saura pas moins gré à M. Grandval de comprendre si bien son devoir.

Le citoyen Dagan, maire de Saint-Andiol, a pris un arrêté pour interdire la promenade processionnelle de la statue du saint patron de la commune.

L'arrêté dispose que « la statue de saint Andiol sera bénie devant la maison curiale où elle est exposée, et réintégrée immédiatement après dans la maison curiale. » Il est fâcheux que le citoyen Dagan n'ait pas fixé l'ordre de la cérémonie.

Le jeune sacrilège du collège de Roanne a été expulsé de l'établissement et renvoyé à ses parents.

L'APPEL COMME D'ABUS.

La décision du conseil d'Etat, en ce qui concerne le mandement de M. l'archevêque d'Aix, aura un douloureux retentissement, et peut avoir pour le gouvernement les plus fâcheuses conséquences.

Nous lisons dans le Temps :

« Le Figaro a annoncé que le conseil d'Etat ayant déclaré l'archevêque d'Aix coupable d'avoir critiqué des actes de l'autorité publique. La conséquence de cette déclaration est de placer l'archevêque sous le coup de l'article 204 du Code pénal, qui est ainsi conçu :

« Tout écrit contenant des instructions pastorales, en quelque forme que ce soit, et dans lequel un ministre du culte se sera ingéré de critiquer ou censurer, soit le gouvernement, soit tout acte de l'autorité publique, emportera la peine du bannissement contre le ministre qui l'aura publié. »

De ce texte, on tire cette conclusion que l'archevêque d'Aix est sous le coup du bannissement, et que le ministre des cultes, ou l'un de ses successeurs, pourrait ordonner l'application de cette pénalité.

D'abord, il est de principe qu'un tribunal, quel qu'il soit, ne peut statuer que sur la question dont il est saisi. Le conseil d'Etat, saisi d'un appel comme d'abus, ne pouvait que prononcer une déclaration d'abus. C'est ce qu'il a fait.

Ensuite, jamais le conseil d'Etat ne peut prononcer la peine du bannissement. Le ministre, qui voudrait faire prononcer cette peine contre un prélat, devrait le poursuivre devant la cour d'assises.

Enfin, le mot critiquer a été substitué au mot discuter, pour reconnaître la liberté à l'épiscopat et pour ne pas lui interdire une discussion sérieuse et modérée. »

Le Temps avoue implicitement que cet excès de rigueur le gêne. Il voudrait faire croire que la discussion n'a pas été « sérieuse et modérée, » et nos lecteurs qui ont eu sous les yeux la lettre pastorale peuvent apprécier combien est injuste le grief du journal officieux.

Il est très-vrai que le conseil d'Etat ne peut pas prononcer la peine du bannissement, mais il est évident que si M. Lepère veut être logique, il doit, sur le vu de l'avis comme d'abus, faire poursuivre le respectable prélat placé sous le coup de l'article 204 du Code pénal.

M. Laferrère, le directeur général des cultes, est un habile homme, mais, tout absorbé dans la lecture des Provinciales, il n'avait pas prévu qu'une erreur de discussion viendrait au dernier moment donner à la petite comédie anticléricale un dénouement embarrassant pour le gouvernement qui pourrait bien être, à son tour, déclaré coupable d'abus par le jury.

L'Officiel insère un décret amnistiant 406 condamnés de la Commune.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 16 mai, M. Vaucorbeil (Auguste-Emmanuel), inspecteur des beaux-arts, commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés, chevalier de la Légion-d'Honneur, a été nommé directeur du théâtre national de l'Opéra pour sept années, à dater du 4^o novembre 1879.

Laprade, condamné à mort par la cour d'assises du Lot-et-Garonne, a été exécuté hier matin à Agen.

LA LOI DES TEMPÊTES.

On sait que depuis un certain nombre d'années on connaît parfaitement la marche suivie par les tempêtes sur notre globe et le moyen de les éviter dans un grand nombre de cas. Les tempêtes sont des tourbillons d'air qui ressemblent aux tourbillons d'eau qui ont lieu sur les rivières et, comme ceux-ci, elles ont un mouvement descendant.

Une chose assez curieuse, c'est que ces tourbillons tournent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre dans notre hémisphère et dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère austral.

Ces tourbillons commencent toujours au nord de l'équateur, remontent obliquement à l'ouest, puis reviennent vers le nord-est de façon à décrire une vaste parabole.

Dans l'hémisphère austral, la marche des tempêtes est symétrique à celle qu'elles suivent dans le nôtre.

Cette connaissance dans la marche des tempêtes conduit à plusieurs applications pratiques d'une grande utilité. Ainsi quand la parabole passe sur l'Amérique, on peut déterminer sa forme dès qu'on a remarqué trois points de son parcours, voir par conséquent si une des ses branches passe sur la France ou les îles Britanniques et prévenir ces pays plusieurs jours à l'avance de l'arrivée de la tempête.

C'est ce que fait le journal le New-York Herald, et généralement ses prévisions se justifient.

D'un autre côté, connaissant le sens de la rotation de la tempête, un capitaine qui la rencontre peut connaître où en est le centre et diriger son navire de façon à l'éviter. Aussi dans nos régions du nord le tourbillon ayant le sens inverse des aiguilles d'une montre, le capitaine doit toujours s'efforcer d'aller à gauche de la direction du vent, car le centre de la tempête est à droite.

Dans l'hémisphère du sud, c'est l'inverse, et le navire doit toujours aller à droite de la direction du vent.

On cite à ce sujet un fait, que le terrible cyclone du 21 mars qui a sévi à l'île de la Réunion met complètement d'actualité. L'île de la Réunion ne possède pas de port d'abri, et, en cas de tempête, on fait appareiller et prendre le large aux navires en rade ; là au moins ils ne courent pas le risque de venir se briser sur les côtes.

A une époque où la loi des tempêtes était peu connue ou du moins était regardée par beaucoup de capitaines comme une pure conception des savants, une vingtaine de navires se trouvaient en mer au moment d'un de ces cyclones. Sur ces vingt navires il y en eut huit à prendre la droite du vent, les douze autres prirent la gauche. Or, une fois la tempête finie, les navires entrèrent en rade et on constata que les huit navires ayant pris la droite du vent n'avaient que des avaries de peu d'importance, mais que, sur les 12 autres, trois avaient disparu, et que les autres avaient des avaries considérables se chiffrant par centaines de mille francs.

Actuellement, la loi des tempêtes est bien connue des capitaines et est au moins constamment observée sur les navires de l'Etat.

Etranger.

AUTRICHE. — La session du Reichsrath a été close samedi. Dans le discours du trône, l'empereur rappela

d'abord les grandes et difficiles tâches qui ont été en partie accomplies; il a ajouté que la perturbation de la situation économique a été amoindrie par une série de mesures et que l'on signale un grand nombre de faits qui prouvent la nouvelle animation prise par l'industrie nationale.

L'empereur fait ressortir, d'une façon toute spéciale, les succès remportés par les produits autrichiens aux expositions; les efforts faits pour rétablir l'équilibre du budget, l'intégrité du crédit de l'Etat, la réforme des chemins de fer, l'adoption d'un tarif douanier général, le règlement des droits de l'Eglise catholique, la loi concernant le tribunal d'administration, et la réforme de la loi relative à la landwehr.

L'empereur remercie ensuite le Reichsrath de la part qu'il a prise à la conclusion de l'entente avec la Hongrie. Concernant la question Orientale, il fait ressortir la nécessité de sauvegarder les intérêts, la puissance et le prestige de la monarchie. Il dit que les sacrifices patriotiques qui ont été accomplis ont permis au gouvernement d'employer toute son influence à consolider dans l'intérêt de la paix la situation créée en Orient par les décisions de l'Europe, but qui sera bientôt atteint.

La monarchie, ajoute l'empereur, est respectée. Puissante à l'extérieur, elle entretient les relations les plus amicales avec tous les Etats.

A l'intérieur, elle est unie et soutenue par les sentiments de patriotisme et d'attachement à sa personne et à sa famille, dont j'ai reçu récemment des preuves si touchantes.

J'adresse donc de nouveau mes sincères remerciements aux représentants du pays en déclarant cette session close.

ITALIE. — On écrit de Rome que, dans la matinée de mercredi, le Saint-Père a conféré dans sa chapelle particulière le Sacrement de confirmation aux enfants de M. le duc et de M^{me} la duchesse de Madrid.

La *Voce della Verità* dit à ce sujet :
« Le fils aîné de Don Carlos, S. A. R. le prince Don Jaime, avait pour parrain Monseigneur le comte de Chambord, représenté par le prince Massimo.

La marraine de la fille aînée du prince, Dona Bianca, était M^{me} la duchesse de Parme, représentée par la marquise de Ponce de Léon.

Sa fille cadette, Dona Elvira, avait pour marraine l'impératrice Marianne d'Autriche, représentée par la princesse Massimo. »

RUSSIE. — Une dépêche nous a appris que deux nouveaux incendies avaient éclaté à Irbit : la malheureuse ville est à peu près détruite.

Le même jour, la ville de Lublin en Pologne était dévorée par le feu, comme Irbit et comme Orembourg.

Il y a dans la simultanéité de ces sinistres une étrange coïncidence qui permet de supposer une action criminelle.

Pour Lublin, les journaux russes disent que le feu est dû à un accident; mais pour les deux autres villes, ils parlent de la malveillance. Or on remarquera que l'incendie de Lublin a éclaté le même jour qu'un des trois incendies d'Irbit.

Du reste, outre ces trois villes, plusieurs villages étaient brûlés en même temps. On est donc en droit de supposer que des mains criminelles ont allumé ces incendies, trop simultanés pour être le résultat d'imprudences.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les sous-officiers et soldats du 70^e régiment territorial d'infanterie qui désiraient assister à une ou plusieurs séances de tir, devront se présenter chez M. Doussain, capitaine, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur, qui leur remettra un bulletin pour se rendre à Tours avec gratuité complète pour le retour.

Les prochaines séances auront lieu les 25 mai, 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet, 3 et 17 août, 14 et 28 septembre, 12 octobre, à 8 heures du matin, au champ de tir du Meneton, à Tours.

Voici la lettre très-sensée d'un ouvrier que nous avons annoncée hier. Nous lui conservons tout son cachet :

Saumur, le 18 mai 1879.

Monsieur le journaliste,

Vous avez fait paraître deux lettres au sujet des processions, dont l'une d'un mon-

sieur qui n'a point l'air sot, et l'autre d'un marchand. Je ne sais pas si après cela vous voudriez imprimer la mienne, qui ne suis qu'un simple ouvrier peu écrivain. Je vous l'adresse tout de même, vu qu'un voisin, qui vous connaît, me dit que je peux y aller de confiance.

Donc, on désirerait bien, moi et plusieurs de ma classe, faire savoir à ces Messieurs de la Mairie qu'on commence à ne plus guère se fier en eux. Car enfin, quand y s'agit de voter pour les faire passer, y s'en viennent nous promettre le Pérou pour le commerce et la liberté, et quand y sont parvenus, y font tout à l'opposé. Par exemple, moi qui suis républicain, c'est-à-dire qui ne fait guère de poussière dans les églises, je vous le cache pas, je suis tout de même pas mécontent quand les sacres arrivent, et que je vois ma petite fille bien habillée dans sa robe blanche, avec une couronne de fleurs sur sa tête, et allant en rang, en compagnie de personnes très-comme y faut, qui se tiennent très-bien. Ce jour-là je suis le plus heureux des hommes, et quand la procession passe, et que je vois ma petite fille si jolie et si heureuse, je me cache derrière la croisée pour pleurer. Eh bien, croyez-vous que j'ai voté pour les municipaux pour qu'y nous enlèvent ces belles choses-là, qui ne nuisent à personne, et qui réjouissent tout le monde? Moi je croyais que la liberté c'était de laisser la rue libre pour les personnes et les choses convenables, je vois que c'est pas du tout ça.

Tenez, monsieur le journaliste, j'ai autre chose sur le cœur, et puisque j'y suis, je vais vous la dire. Nous nous disons quelquefois, des camarades et moi : « Comment ça se fait-y? Quand y veulent nous faire voter pour eux, aux élections, y nous flattent beaucoup, y nous disent par exemple, que jusqu'au jour d'aujourd'hui on a trompé le pauvre peuple, et que c'est eux qui vont le faire rentrer dans ses droits. » Nous nous imaginons, en les entendant, nous autres pauvres ouvriers, qu'on va gagner beaucoup plus, en travaillant moins, que les impôts vont être baissés, etc., etc. Allez donc voir! Ils ont augmenté l'octroi déjà trop cher autrefois pour nous autres; et quand on est malade, et dans la misère, c'est-y eux qui nous visitent et qui nous donnent des bons? Pour le dire franchement, y nous laissent périr de faim et cependant y se disent républicains, ce qui veut dire, y me semble, amis du peuple. Ainsi moi qui ai l'honneur de vous écrire la présente, j'ai eu la mère de ma femme malade tout l'hiver, et nous ne sommes pas riches. Pour comble de malchance j'ai manqué d'ouvrage pendant cinq semaines, et pendant tout ce temps y fallait tout de même vivre. Je pensais que ceux qui avaient eu besoin de mon vote se souviendraient de moi dans ma misère. Oh bien oui! j'ai bien vu entrer dans mon logis des Messieurs bien comme y faut qui donnaient des secours à ma femme, et aussi des grandes dames très-bien habillées qui ne faisaient point difficulté de s'asseoir sur nos pauvres chaises de jonc; mais ces personnes si humaines, elles étaient de l'autre parti, comme quoi je sortais quand je les voyais entrer, pour ne pas les rencontrer, parce qu'on dit tant de mal de ce monde-là. Mais enfin, sur l'article des secours, ils valent mieux que ceux qui nous endoctrinent; faut bien leur accorder ça.

Pour revenir aux processions, dites donc bien, Monsieur le journaliste, que les municipaux qui veulent les empêcher n'ont point consulté les ouvriers et les pauvres, et que ce serait pas fin de leur part de nous priver de si belles fêtes.

Je vous salue bien.

UN OUVRIER DE FENET.

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Lundi de la Pentecôte, 2 juin 1879, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Il y aura danses publiques et mat de cage sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice y sera tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les mar-

chands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

Les habitants de la ville de Loches (Indre-et-Loire) s'apprentent à organiser une fête à l'occasion de leur assemblée qui a lieu tous les ans le premier dimanche de juin.

Une liste de souscription circule pour suffire aux frais de cette fête dont le succès est déjà manifestement assuré.

Pourquoi, à Saumur, n'agirait-on pas de même, chaque année, pour la solennité du 15 août, fête patronale de cette ville, que la municipalité actuelle laisse tomber en désuétude, sans souci des intérêts du commerce local?

LES ROGATIONS ET L'ASCENSION.

On lit dans l'Espérance du peuple, de Nantes :

« Pour sentir et comprendre tout le charme des fêtes chrétiennes, il faut commencer par le catéchisme, ce qui n'a rien de pénible : tant de grands hommes ont fini par là !

» Rogations veut dire : prière. Or la prière, nous dit le catéchisme, est une élévation de notre âme vers Dieu.

» Remarquez bien que trois jours de prières précèdent l'Ascension pour montrer que l'élévation constante de notre âme vers Dieu produit l'élévation de tout l'être humain, y compris le corps.

» C'est là l'enseignement sublime qu'il faut tirer de cette grande fête préparée par un triduum de supplications solennelles, de processions aussi poétiques, aussi pittoresques qu'elles sont pieuses.

» J'aime ces cérémonies des Rogations appelées par nos paysans dans leur langage syncopé, les *Ronaisons* ! Que de fois j'ai suivi à travers champs les croix, les bannières flottantes, les chants flottants aussi éparpillés dans les airs par les inégalités de la route et se heurtant, pour ainsi dire, aux collines, aux bois, aux cahots du chemin, sans rien perdre de leur accent recueilli qui exprime si bien l'âme suppliante de l'Eglise catholique ! Quoi de plus ingénieux que de promener la prière à travers nos champs pour y semer la bénédiction de Dieu, la meilleure des semences, celle qui fait germer et fructifier toutes les autres? — A. JEANNIARD DU DOY.

TOURS. — Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Ces jours derniers, une troupe de bohémiens, promenant plusieurs ours, a parcouru les campagnes, du côté d'Azay-le-Rideau. De cette contrée elle serait passée, nous dit-on, dans le canton de Montbazou.

» Sous prétexte de montrer leurs animaux féroces, ces individus s'approchent des habitations, où leur arrivée porte l'effroi, et demandent l'aumône avec une insistance et une ténacité telles, que les habitants, pour se débarrasser de leur présence, sont obligés de céder.

» D'après les indications qui nous sont fournies, ces personnages pourraient bien être les bohémiens que nous avons vu traverser Tours, il y a quelque temps, avec trois ours, et qui mendiaient effrontément dans les rues, malgré les prescriptions de la loi et malgré les agents de police. Ce fut avec beaucoup de peine que les agents parvinrent à les conduire au delà des barrières.

» Les habitants des campagnes accueilleraient avec satisfaction une mesure, par suite de laquelle ces mendiants, montreurs d'ours, seraient conduits hors du département.

— Dimanche soir, vers onze heures, une jeune dame, venue de Paris, dit-on, se faisait remarquer sur le Champ-de-Foire, à Tours, par ses allures et ses propos excentriques. Le chapeau fièrement campé sur l'oreille, et agissant sans doute sous l'influence d'un dîner trop copieusement humecté, elle se livrait à des déclamations qui ne tardèrent pas à amasser autour d'elle une foule assez considérable. Des agents de police étant venus l'inviter à cesser des propos qui troublaient l'ordre public, elle ne tint aucun compte de l'avertissement, si bien que les agents durent se mettre en devoir de la conduire au violon.

A ce moment, un jeune homme des environs de Tours, que l'on dit être affligé de 25 à 30,000 francs de rentes, s'imagina de jouer le rôle de galant paladin et d'intervenir en faveur de la jeune dame. Mais son intervention eut un tel caractère que les agents se virent contraints de l'appréhender au collet et de lui faire partager le sort de la personne pour laquelle il se dévouait.

Hier matin, on le voyait sortir, honteux et confus, de la prison municipale, où il avait passé la nuit en compagnie de quelques pochards, ramassés par les patrouilles sur le pavé de Tours.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

POITIERS. — La remise de la calotte rouge à Son Em. le cardinal Pie a eu lieu jeudi dans les salons de l'évêché. A l'issue de cette cérémonie, le nouveau cardinal s'est rendu à la cathédrale où un Te Deum a été chanté et la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par M^{gr} d'Anthédon.

— Le général de Galliffet, commandant le 9^e corps d'armée, est à Poitiers aujourd'hui. Il est venu aux exercices du tir au canon qui a commencé il y a quinze jours.

Jeudi matin, à Angoulême, une rencontre à l'épée a eu lieu entre deux adjudants du 34^e d'artillerie. L'un des combattants, le provocateur, a été blessé mortellement; la lame s'est brisée, et un morceau, d'une longueur d'environ dix centimètres, lui est resté dans le corps.

Une affiche copiée à la foire de Tours :
« Admirez la belle Florina, la Circassienne âgée de 20 ans. Sa beauté antique peut défier le ciseau de Midas.
» On offre 10,000 francs à la personne qui peut la rivaliser dans son ensemble (sic). Elle pèse 180 kilogrammes Réaumur !!! »

Un petit Dictionnaire illustré.

On connaît le succès exceptionnel qu'a obtenu le petit Dictionnaire Larousse, lors de son apparition en 1836; il réalisait de notables progrès sur tous les dictionnaires élémentaires publiés avant lui. Le premier, il appuyait chaque acception d'un exemple et donnait la liste des principales locutions latines, grecques et étrangères passées dans la langue française.

Un peu plus tard, il s'enrichissait d'un dictionnaire historique et géographique, dans lequel on trouvait, à côté des noms propres, les chefs-d'œuvre de la littérature, de la peinture, de la sculpture, les types et les personnages littéraires ou purement légendaires.

Aujourd'hui, il renferme :
1^o Tout ce qui précède, entièrement revu, refondu, augmenté dans des proportions considérables et mis en harmonie avec la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie;

2^o L'étymologie de tous les mots pour lesquels elle n'est pas contestée;

3^o Environ 1,500 figures, qui complètent et précèdent la définition des mots en donnant une idée de la forme des objets et des êtres qu'ils représentent. — Cette innovation est capitale et suffirait à elle seule à étendre le succès déjà si grand de ce petit dictionnaire. Elle en fait un répertoire éminemment utile, écrit en deux langues se prêtant un mutuel appui : la langue maternelle, restreinte à notre nationalité; la langue du dessin, commune à tous les peuples, universelle, en un mot.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 mai 1879.

Versements de 43 déposants (9 nouveaux), 7,669 fr. » c.
Remboursements, 9,572 fr. 48 c.

Marché de Saumur du 17 mai.

Blé nouv. (l'h.)	50	Huile chene	50
Froment (l'h.)	47	Huile de lin	50
Halle, moy.	44	Graine trèfle	50
Seigle	45	— Luzerne	50
Orge	65	Foin (dr. c.)	750
Avoine h. bar.	50	— Luzerne	750
Fèves	75	Paille	750
Pois blancs	80	Amandes	50
— rouges	80	Cire jaune	50
Graine de lin	70	Chanvres	50
Farine, culas	157	qualité (52 k. 500)	
Chenevis	58	—	
Huile de noix	50	100	13

COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	100
Id.	2 ^e id.	85
Id.	3 ^e id.	70
Orléans, entrée de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	85
Id.	2 ^e id.	70
Id.	3 ^e id.	55
Saint-Leger et environs 1877.	1 ^{re} id.	85
Id.	2 ^e id.	70
Id.	3 ^e id.	55
Le Pay-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	85
Id.	2 ^e id.	70
Id.	3 ^e id.	55
La Vienne, 1877.		
ROUGE (à hect. 30).		
Boulay et environs, 1877.	1 ^{re} qualité	110
Id.	2 ^e id.	100
Id.	3 ^e id.	90
Champigny, 1878.	1 ^{re} id.	110
Id.	2 ^e id.	100
Id.	3 ^e id.	90
Id.	4 ^e id.	80
Varrains, 1877.	1 ^{re} id.	110
Id.	2 ^e id.	100
Id.	3 ^e id.	90
Bourguell, 1878.	1 ^{re} id.	110
Id.	2 ^e id.	100
Id.	3 ^e id.	90
Id.	4 ^e id.	80
Id.	5 ^e id.	70
Restigné 1878.	1 ^{re} id.	110
Id.	2 ^e id.	100
Id.	3 ^e id.	90
Id.	4 ^e id.	80
Id.	5 ^e id.	70
Id.	6 ^e id.	60
Id.	7 ^e id.	50
Id.	8 ^e id.	40
Id.	9 ^e id.	30
Id.	10 ^e id.	20

La quinzaine.

Le joli mois de mai. — Continuation de l'hiver. — La neige hors saison. — Les oiseaux et le printemps. — Amants, poètes et musiciens. — *Ruy-Blas* et ses interprètes. — Louis XI. — M. Maubant à Saumur; son rôle de Louis XI; ses rôles à la Comédie-Française. — Le concert Sivori. — Une lettre de Bruxelles.

Arriverons-nous enfin au printemps? Depuis deux mois déjà, nous avons l'espoir d'atteindre à chaque instant cette saison des fleurs et du beau soleil; mais il semble que l'hiver ne veut à aucun prix lui céder la place. Qui se douterait que nous sommes à la seconde quinzaine de ce qu'on appelle le joli mois de mai? Après une fausse entrée, comme pour redoubler nos regrets et mieux se moquer de nous, le printemps s'est rejeté dans la coulisse; s'il tarde encore un peu à se décider, il aura fini avant d'avoir commencé. Un journal donnait l'autre jour cette plaisante variation sur la température actuelle: « L'hiver commence de bonne heure, cette année; nous ne sommes encore qu'au mois de mai, et il fait déjà froid. »

Il est vrai qu'aucun changement ne se produit d'une semaine à l'autre; un ou deux jours passables sont invariablement suivis d'une série de journées froides ou pluvieuses. Ce temps anormal a eu comme conséquence fâcheuse — on ne le sait que trop — de causer un préjudice incalculable aux produits de l'agriculture. Les pluies torrentielles, qui parfois sont tombées sans discontinuer pendant des nuits et des jours entiers, ont contribué à maintenir le niveau des rivières à une grande élévation.

On dirait que le ciel qui se fonde tout en eau. Veut inonder ces lieux d'un déluge nouveau.

Aussi, à la place des prairies émaillées de fleurs qui charmaient la vue à cette époque de l'année, n'a-t-on que le spectacle des eaux recouvrant de vastes étendues... Et les vagues, soulevées par le vent, flottent presque sans cesse aux pieds de nos digues et de nos levées.

Dans le mois courant, la neige a également fait son apparition sur plusieurs points de la France, et certaines contrées en ont été recouvertes d'une couche très-épaisse. Il paraît qu'on n'avait pas été témoin de pareille chose — de la neige en mai — depuis environ un quart de siècle.

Au commencement du mois, nous écrivions, pour notre Revue de quinzaine, — laquelle dut céder la place à des articles plus importants, — les lignes ci-après, qui n'ont certes guère perdu de leur actualité avec l'étonnante température que nous traversons :

L'hiver persiste à prolonger son règne, déjà vieux de plus de six mois. Le printemps ne donne aucun signe de vie. Les femmes, qui attendaient impatiemment quelques chauds rayons pour montrer leurs fraîches toilettes, leurs légers chapeaux de paille, ont dû reprendre des vêtements plus sombres. Les rossignols, qui cherchaient la verdure et la neige des arbres en fleurs pour faire entendre leurs doux ramages, à la vue de la neige du ciel, ont regagné prudemment leur nid de mousse, emportant la chanson des beaux jours au bout de leur bec effilé. Les hirondelles, à la veille de faire viser leur passeport, ont ajourné leur retour. Ces charmants musiciens de la nature et ces aimables voyageurs des airs n'obéissent pas, eux, aux réglemens du calendrier. Le droit d'indépendance qu'ils ont reçu de Dieu les dispense d'être exacts comme un bureaucrate, un employé des postes, un rédacteur de journal ou un garçon de recette. Habitants ailés de la terre, avant de proclamer l'arrivée du printemps, ils attendent, non la date et le nom du mois, mais un matin à la chaude haleine. Plus exigeants et moins indiscrets que nous, ils veulent des rideaux de feuillage pour cacher, aux regards curieux des promeneurs, leurs nouvelles amours. Sans le mystère et l'ombre des bois, leur voix ne saurait redire son chant favori. Pour être amant, poète, et musicien, il leur faut l'azur du ciel, la verdure des prés, le murmure des ruisseaux, le bruit des cascades, le réveil des fleurs, le parfum de la brise et les baisers du soleil. Nous autres, mortels non ailés, nous sommes amants, poètes et musiciens à meilleur marché; les jours de pluie et de gelée blanche n'en sont pas moins fa-

vorables au sentiment, à la poésie et à la musique.

Cependant nous avons été très-contrariés qu'on nous servit une température de décembre au mois de mai. Au lieu d'orner ses fenêtres et son balcon de rosiers, de narcisses et de lilas, chacun se disposait tristement à renouveler sa provision de bois ou de charbon de terre... Décidément, le printemps, le vrai printemps, n'est pas encore né. On nous a donné un enfant de l'hiver à la place de ce jeune blondin au teint de lys et de roses que le soleil a seul le droit de tenir sur les fonts de baptême.

Attendons, attendons encore, et bientôt peut-être nous pourrions dire, avec M^{me} Elisa Morin :

Pour s'unir au printemps, comme une fiancée, La Terre se revêt de ses brillants atours. Chassant loin la bise glacée, Les volles gels, les tristes jours!

Deux belles représentations viennent d'avoir lieu au théâtre de Saumur.

La première, donnée par la compagnie parisienne dirigée par M. Dornay, le dimanche 14, avait attiré un nombreux public: elle se composait du drame de Victor Hugo, *Ruy-Blas*, repris le mois dernier et joué actuellement encore avec tant de succès à la Comédie-Française.

Cette œuvre, on le sait, fut sifflée lors de sa première représentation, le 8 novembre 1838, au théâtre de la Renaissance. Trois ans plus tard, elle fut accueillie avec enthousiasme à la Porte-Saint-Martin. Les ennemis du romantisme avaient d'abord voulu barrer la route au poète et à son œuvre; plus tard, l'Empire interdit la représentation des ouvrages de Victor Hugo.

A Saumur, *Ruy-Blas* fut cependant donné deux fois sous l'Empire — probablement avec quelques suppressions — vers 1853 et en 1869, et une autre fois il y a trois ans.

Ruy-Blas est joué en province par une réunion assez remarquable d'artistes de talent. Les principaux rôles, surtout, sont tenus avec distinction: celui de Ruy-Blas par M. Rosambeau, celui de don Salluste par M. Dumortaja, celui de don César par M. Walter, celui de la reine d'Espagne par M^{lle} Marie Laure. Il est bon, croyons-nous, de ne point oublier ces noms d'interprètes distingués qui se feront peut-être un jour applaudir de nouveau sur notre scène.

A la seconde représentation, jeudi dernier, il y avait à peine demi-salle; rarement nous avons constaté une telle indifférence de la part des spectateurs.

Pourquoi? Est-ce que la pièce était sans attrait et d'un auteur inconnu? Non. L'affiche annonçait Louis XI, de Casimir Delavigne, un véritable poète, aussi lui; Louis XI, retraçant, dans des vers magnifiques, une page de l'histoire de France. Mais peut-être l'ouvrage devait-il être joué par d'infimes médiocrités artistiques, et le public a-t-il craint d'être trompé, ainsi que cela lui est arrivé quelquefois? Non encore. La tragédie en question devait avoir pour interprète principal un des maîtres de la scène, l'un des premiers comédiens de l'époque, l'éminent artiste dont le nom brille depuis longues années, avec ceux de Got, Delaunay, Coquelin et autres, sur la liste des sociétaires du Théâtre-Français, MAUBANT, enfin, qui pourrait dire comme Mithridate :

Moi seul, et c'est assez!

Oui, le nom seul du grand acteur suffisait à appeler l'attention de tous les amateurs de spectacle. Notre scène a eu l'honneur de posséder, pendant quelques heures, Cléante de *Tartuffe*, Charles-Quint de *Don Juan d'Autriche*, le vieil Horace, Christs de *l'École des Femmes*, Auguste de *Cinna*, Agamemnon, « le roi des rois et le chef de la Grèce », en un mot, l'interprète à la Comédie-Française de nos grands tragiques, celui qui remplit avec une rare perfection les rôles de pères, de rois et d'empereurs, non-seulement dans les ouvrages classiques, mais encore dans les œuvres contemporaines.

M. Maubant nous est apparu dans le rôle de Louis XI, créé par Ligier, qui le joua à Saumur il y a trente-trois ans. M. Maubant, malgré un enrouement qu'explique l'inclémence de la température, a pleinement justifié sa brillante renommée. Ce n'est pas Maubant, c'est Louis XI lui-même que nous avons sous les yeux.

De plus, tout en rentrant dans la tradition — qui n'est pas celle de Ligier — et en donnant au personnage sa physionomie his-

torique, M. Maubant lui a imprimé un cachet particulier. Et pour cela il lui a suffi de quelques gestes, de quelques intonations nouvelles. Avec quelles nuances infinies l'habile interprète nous a montré ce caractère cauteleux du vieux roi, s'attachant avec effort à un reste de vie qu'il sent, avec terreur, lui échapper! Est-il possible de feindre, avec des couleurs plus vraies, l'astuce, la bonhomie, la superstitieuse faiblesse ou la cruelle fermeté? Quand, dans ce corps miné par la maladie, la volonté reprend son empire; quand l'œil de Louis XI retrouve une étincelle et que sa voix menace, ne voit-on pas avec horreur les cages de fer construites par ses ordres au château de Loches et les caveaux du Plessis-lès-Tours? Mais c'est surtout dans les deux derniers actes de la tragédie que M. Maubant a été parfait de vérité; la scène de l'appartement entre lui et Nemours, et l'agonie du roi, suffiraient à elles seules pour justifier la réputation de l'éminent artiste.

Mais il est profondément regrettable, pour le public saumurois surtout, que cette représentation n'ait pas attiré une société plus nombreuse. Certains noms dispensent de toute réclame, et, comme nous le disions tout à l'heure, nous pensions que celui de M. Maubant, simplement annoncé, parlerait aussi haut que toutes les phrases que l'on aurait pu aligner.

L'espace ne nous permet plus de parler avec détails des artistes qui accompagnaient M. Maubant. Citons néanmoins, comme s'élevant particulièrement distingués: M. Candé, chargé du rôle important de Nemours, M. M. Bolnay, Vialdy, M^{me} Gérald, Wassen et Jenny Rose.

C'est aujourd'hui même (mardi) qu'a lieu au théâtre le concert Sivori, qui réunira un auditoire aussi nombreux qu'élégant. Personne n'ignore que Sivori est roi sur ce violon auquel il communique son âme et qui, sous son archet, devient véritablement la voix humaine dans toute sa splendide beauté.

M. Sivori est âgé de 62 ans. Il naquit à Gènes (Italie), le 6 juin 1817.

Le célèbre virtuose a déjà paru sur notre scène, il y a juste vingt-trois ans, dans deux concerts-spectacles donnés, les 12 et 23 avril 1856, par la troupe dramatique d'Angers, dirigée par M. Harmant.

Entre autres morceaux, il exécuta son fameux *Carnaval de Venise*, cette sorte de débauche musicale que Paganini a léguée à ses successeurs, et qui donne au violoniste l'occasion de montrer une audace dans les difficultés, une perfection dans les détails, dont M. Sivori ne manqua de donner le plus éclatant exemple. Il fit également *fanatismo*, comme disent les Italiens, avec la *Prière de Moïse*, arrangée pour la quatrième corde par Paganini (il l'exécute également ce soir). Il est impossible de déployer plus de mécanisme, de charme et d'audace que ne le fait Sivori dans cet excentrique morceau du plus excentrique des violonistes, y compris Tartini, qui pourtant a composé la *Sonate du Diable*.

Que de concerts M. Sivori a donnés, depuis son passage à Saumur, tant en France qu'à l'étranger! Ne se fiant pas à sa belle et universelle réputation, le célèbre virtuose étudie toujours, progresse toujours, et semble, chaque fois qu'on l'entend, avoir ajouté encore à la grâce et à la pureté de son exécution. L'été dernier, à Paris, au concert populaire, il exécuta un tissu de difficultés intitulé: *Concertstück*, qui fait le désespoir des violonistes; ensuite, dans une séance classique, le grand artiste sut charmer un auditoire d'élite par sa façon toute merveilleuse d'exécuter la musique des maîtres. Car cela surprend toujours; M. Sivori, qui interprète avec une rare virtuosité les œuvres fantastiques, exécute magistralement la musique des classiques. Ainsi que le disait un de ses nombreux admirateurs: « M. Sivori, c'est le virtuose romantique et c'est aussi le fervent des vieux maîtres. C'est, en un mot, le premier violoniste de l'époque. »

Allons, la soirée d'aujourd'hui laissera des souvenirs ineffaçables parmi nos dilettantes et méritera d'être inscrite en lettres d'or dans les annales musicales de Saumur.

Terminons par le passage suivant d'une lettre de Bruxelles, qui peut prendre place dans notre chronique :

«..... Mercredi dernier, 14 mai, au théâtre des Galeries, une grande représentation était donnée par M^{me} Judic et M. Carion, le

nouveau directeur, au bénéfice des victimes de Frameries.

» Salle comble. On avait fait venir de Frameries quatre mineurs qui ont fait une quête dans la salle avec M^{me} Judic, Tassilly (une Saumuroise!), Stella et Bonheur.

» Un de ces mineurs est celui qui est descendu le premier dans la mine pendant les explosions et qui est parvenu, avec deux autres, à en sauver 87. Le quatrième est resté enseveli trois jours. Les trois premiers sont décorés: un de la Légion-d'Honneur, les deux autres de l'ordre de Léopold.

» Rien de plus touchant à voir que ces quatre hommes en scène, pendant que l'orchestre jouait la *Brabançonne*, et que la salle entière, debout, les acclamait et leur criait bravo. On a pu arriver, avec la recette (tous frais payés) et la collecte, à verser 3,220 fr. 14 c., plus les droits d'auteur.

20 mai 1879.

CONSEILS ET RECETTES.

Moyen de conserver les asperges. — Lorsque l'on a cueilli les asperges et qu'on ne peut les employer de suite, il faut, pour les conserver, les mettre dans du sable fin un peu humide et les en couvrir; on peut les conserver jusqu'à huit jours de cette manière. Lorsqu'on ne tient à les conserver que deux ou trois jours, on les lie en bottes, et on a soin de les couvrir d'un linge mouillé, ou de les arroser de temps en temps, ou enfin on les place dans une terrine qui contient un peu d'eau, pour que l'extrémité de la tige y trempe un peu.

Essai de l'or. — Veut-on se rendre compte soi-même si un objet qu'on vous a donné, que l'on a trouvé ou dont on ne connaît pas la valeur est ou n'est pas en or? Chacun sait que l'on peut éprouver le métal avec la pierre de touche, mais tout le monde n'a pas chez soi une pierre de touche et il faut, dans ce cas, s'adresser au bijoutier ou faire une dépense en bien des cas absolument inutile. Un moyen tout à fait simple, et qui donne le même résultat, consiste à prendre une pierre à briquet, un caillou quelconque de silex et à frotter dessus l'objet qu'on veut éprouver. Quand l'empreinte métallique est bien marquée, prenez une allumette bien souffrée, enflammez-la et approchez-la le plus possible de l'empreinte tracée par le métal sur la pierre. Si le métal n'est pas de l'or, l'empreinte disparaîtra aussitôt.

Nettoyage des burettes à huile, biberons et autres récipients ayant contenu des substances grasses ou butyreuses.

Certaines matières, en séchant ou s'agglutinant contre les parois des vases où on les a tenues renfermées, y laissent de telles empreintes qu'il est parfois impossible de les enlever par les lavages et rinçages ordinaires: — telles sont, en particulier, les huiles, le lait, etc.

Lorsqu'on veut nettoyer les vases ainsi encrassés, on y verse, — tout chaud, — du marc de café encore très-humide. — On secoue vivement le récipient; le marc entraîne les corps gras ou butyreux qui altèrent la transparence du verre: celui-ci recouvre bientôt sa netteté.

On finit en rinçant et en faisant égoutter.

Un remède excellent. — Les personnes qui ont le foie malade se trouveront très-bien (on va jusqu'à affirmer qu'elles guérissent) de l'usage fréquent du potage au cresson.

Voici la recette de cette soupe, d'ailleurs excellente par goût :

On fait cuire cinq ou six pommes de terre avec du beurre très-frais, du sel, du poivre et de l'eau, juste assez pour former une purée très-claire, quand les pommes de terre sont amollies par la cuisson. Alors on découpe, dans cette purée, et aussi menu que possible, une botte de cresson de fontaine.

Il est essentiel de ne pas hacher le cresson. On remet sur le feu et on laisse cuire très-doucement pendant une heure.

Théâtre de Saumur.

MARDI 20 mai 1879.

A 8 h. 1/2 du soir.

CONCERT SIVORI

Avec le concours de

M^{lle} LOUISE MURER, ALBERTINE LYONNET et M. MAURICE VAN GELDER.

Le piano sera tenu par M^{lle} Marie HUYENOT.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Avis aux Actionnaires du chemin de fer Poitiers-Saumur.

M. LIÉNARD, banquier, prévient les actionnaires qu'il se charge de toucher, pour leur compte, le dividende de 200 fr. annoncé, avec une commission de 0,50 par action.

Déposer les titres à sa Caisse, rue de la Petite-Bilange, n° 20, avant le 25 courant.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

Publié à Paris, 25, rue de Lille, 25.

Parmi tous les journaux de modes édités jusqu'à ce jour, aucun n'a été en aussi parfaite harmonie avec les goûts et les besoins de la famille, que la *Mode Universelle*.

Les jeunes personnes et les mères de famille trouveront dans la *Mode Universelle* un conseiller économe et intime. La *Mode Universelle* est le Journal par excellence.

Il s'adresse à toutes : aux tailleuses, couturières, confectionneuses, modistes, lingères, de même qu'aux dames, qui tiennent à exécuter elles-mêmes leurs vêtements, leurs coiffures et objets de lingerie, et ces travaux de fantaisie, mille petits riens charmants qui occupent si agréablement les heures de loisir. La clarté de ses descriptions, l'exactitude de ses patrons, le bon goût qui préside au choix des toilettes reproduites dans la *Mode Universelle*, ont assuré à cette publication le plus grand succès. Le Journal la *Mode Universelle* est supérieur à tous ses

rivaux, non-seulement par son bon marché exceptionnel qui le met à la portée de tous, mais encore et surtout par les soins apportés à sa rédaction. Il offre en 24 numéros paraissant tous les quinze jours, plus de 2,000 gravures noires, 12 planches contenant 400 patrons en grandeur naturelle et plus de 400 dessins de broderie, et, suivant l'édition, 36 gravures sur acier colorées, dues aux meilleurs artistes.

Prix d'abonnement pour la France :

PREMIÈRE ÉDITION		DEUXIÈME ÉDITION	
Sans gravures colorées.		Avec gravures colorées.	
Un an	8 fr. »	Un an	18 fr. »
Six mois	4 »	Six mois	10 »
Trois mois	2 25	Trois mois	5 25

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande adressée par lettre affranchie ou par carte postale.

Envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue, payable à Paris, à l'ordre de M. le Directeur-Gérant de la *Mode Universelle*, 25, rue de Lille, 25, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur		Arrivées à Poitiers	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.	11 h. 50 m. soir.
1 — 10 — —	4 — 45 — —	7 — 20 — —	10 — 10 — —
3 — 20 — —	10 — 10 — —	7 — 45 — —	11 — 50 — —

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers		Arrivées à Saumur	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	1 — 45 — —	4 — 40 — —
12 — 10 — —	4 — 45 — —	6 — 53 — —	11 — 20 — —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 15 m. soir; Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MAI 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79 97	» 27	»	Crédit Foncier colonial	580	»	»	Canal de Suez	737 50	» 20	»
3 % amortissable	83 10	» 17	»	Crédit Foncier, act. 500 f.	770	» 2 50	»	Crédit Mobilier esp.	915	» 5	»
4 1/2 %	110 45	» 45	»	Obligations foncières 1877	378 75	» 75	»	Société autrichienne	584 50	» 5	»
5 %	114	» 03	»	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	680	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	512	»	»	Crédit Mobilier	496	» 12 50	»	Orléans	885	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	342 50	» 50	»	Crédit foncier d'Autriche	665	» 13 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	881	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	»	»	Est	707 50	» 2 50	»	Est	383	» 2 50	»
— 1865, 4 %	532 50	» 2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1132 50	» 5	»	Nord	886	»	»
— 1869, 3 %	413	»	»	Midi	872 50	»	»	Ouest	880	»	»
— 1871, 3 %	407	»	»	Nord	1500	» 1 25	»	Midi	377 50	»	»
— 1875, 4 %	519	» 50	»	Orléans	1190	»	»	Paris (Grande Ceinture)	374	»	»
— 1876, 4 %	519	» 50	»	Ouest	765	» 2 50	»	Paris-Bourbonnais	379 75	»	»
Banque de France	3080	» 40	»	Compagnie parisienne du Gaz	1970	»	»	Canal de Suez	560	»	»
Comptoir d'escompte	800	» 10	»	C. gén. Transatlantique	610	» 6 25	»				
Crédit agricole	430	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'iver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 6 minutes du matin, express-voiture (arrêt à Angers)	6 — 45 — — — — —	8 — 56 — — — — —	1 — 23 — — — — —	4 — 10 — — — — —	7 — 15 — — — — —	10 — 37 — — — — —
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 36 minutes du matin, direct-mat.	8 — 21 — — — — —	9 — 40 — — — — —	12 — 40 — — — — —	4 — 44 — — — — —	10 — 38 — — — — —
---	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, près l'Eglise
SAUMUR

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES et ENFANTS

Très-bien cousus et moitié moins chers que chez les tailleurs.
Redingotes et Habits noirs pour Mariés.

SPECIALITÉ DE VÊTEMENTS POUR LES COMMUNIONS

Pantalons et Gilets blancs, Brassards.

MARKETTES et VESTONS, alpaga noir très-brillant et très-solide de noir.

COSTUMES COUTIL GRIS, entièrement décati et ne se rétrécissant pas à l'eau. — VÊTEMENTS DE TRAVAIL. — CHEMISES.

UNIFORMES CONFECTIONNÉS pour l'Institution Saint-Louis.

CHAPEAUX feutre noir pour Hommes et pour Enfants, 50 0/0 moins chers que dans les spécialités. — CASQUETTES en tous genres. — KEPIS et CASQUETTES pour colléges et pensions.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaupaire, Le dimanche 8 juin 1879, à midi.

DEUX MAISONS ET UN JARDIN

Situés à Saumur, sur les Ponts, près l'Asile, Dépendant de la succession de M^{me} veuve Joulain-Pirois. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A VENDRE

UN BEAU JARDIN

De 11 ares environ, clos de murs, situé à l'entrée du Pont-Fouchar, pavillon dans le jardin. S'adresser au bureau du journal.

JOLIE MAISON

AVEC JARDIN

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Impasse de la Maréchalierie.

S'adresser à M^{me} CLÉMENTINE, 11, rue du Pavillon. (226)

A VENDRE

VINS VIBUX ET NOUVEAUX

Rouges et blancs.

Provenant de la Tour-de-Menive. S'adresser à M. MOREAU-BARRIER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

UN MÉNAGE demande une place: l'homme comme jardinier et la femme comme cuisinière et s'occupant de la basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande une caissière ou un caissier. S'adresser au bureau du journal.

M. G. DOUSSAIN

5, rue du Palais de Justice, A SAUMUR.

Moyennant une remise de 10 p. 0/0 sur les sommes encaissées seulement, sans aucun autre frais à supporter par le client, se charge de tous recouvrements, tant à Saumur que dans toutes villes de France.

TONDEUSE DE GAZON

M. ROY, horticulteur, rue Verte, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire venir une tondeuse: Il se charge de couper les gazons à l'abonnement ou à l'heure.



VIENT DE PARAÎTRE

A la Librairie Aug. BOYER et C^{ie}, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris. Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT: 1^o Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples; 2^o Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts; 3^o Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères; 4^o Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.